



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16 (dont 4 procurations)
Absents excusés : 3
Date de la convocation : 18 juillet 2016
Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2016 – 20h30
PROCES-VERBAL**

PRESENTS : Mmes Nadine BARRIERE – Brigitte COUSIN – Monique DAVID – Célyne LERIVEREND – Sandrine MEGES – Marielle VARGAS

M. Stéphane CARILLO – Bruno CARNAROLI – Thierry DAVID – Stéphane KOWALSKI – Jean-Daniel MARTY – André REDON

PROCURATIONS : Michel CHALIE à Sandrine MEGES – Régine ANTIC à Monique DAVID – Christophe LELONG à Thierry DAVID – Emmanuelle LETHIER à Nadine BARRIERE

ABSENTS EXCUSES : Viviane ARMENGAUD – Joël MARQUES – Guilhem PEYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Célyne LERIVEREND

Sandrine MEGES, 1^{ère} adjointe remplace Monsieur le Maire selon l'article L2121-14 du CGCT, « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace ». En cas d'absence ou de tout autre empêchement, le maire est remplacé par un adjoint pris dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller pris dans l'ordre du tableau (article L.2122-17 CGCT).

Sandrine MEGES demande aux élus présents de se déclarer en qualité de secrétaire de séance : Célyne LERIVEREND se propose.

→ *Adopté à l'unanimité.*

Sandrine MEGES demande l'autorisation d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- 1 DIA (déclaration d'intention d'aliéner).

→ *Adopté à l'unanimité.*

Arrivée de Stéphane KOLWALSKI

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2016

Sandrine MEGES demande s'il y a des observations à apporter au compte rendu de la séance du 11 juin. Aucune observation n'est formulée, Sandrine MEGES le met à l'approbation.

→ *Approuvé à l'unanimité*

1. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Sandrine MEGES rappelle au Conseil Municipal que Christine JACKSON a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale à la fin du dernier Conseil Municipal du 11 juin dernier.

Régine ANTIC, suivante sur la liste de M. CHALIE, est donc officiellement conseillère municipale. Monique DAVID précise que Régine ANTIC est absente à la réunion de ce soir pour des raisons familiales et fait transmettre toutes ses excuses.

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition du Conseil Municipal.

2. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Régine ANTIC peut s'inscrire aux 5 commissions municipales qui sont :

- Budget,
- Travaux, aménagement, sécurité et pôle commercial,
- Urbanisme et environnement,
- Communication, jeunesse et associations
- Affaires scolaires.

Monique DAVID explique que Régine ANTIC pour les raisons évoquées ci-dessus, ne souhaite pas, pour l'instant s'inscrire à une commission municipale.

→ *Adoption à l'unanimité*

3. MODIFICATION DES STATUTS DU SICOVAL – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE FUNERAIRE

Jean-Daniel MARTY expose qu'en Conseil de communauté du 09 mai 2016, le Sicoval a décidé par délibération la reprise de la compétence en matière funéraire au titre de l'article L2223-40 du code général des collectivités territoriales (CGCT). En effet, le Sicoval a trouvé un intérêt de porter à une échelle supra-communale l'implantation d'un crématorium. L'ensemble des détails est donné à la délibération du Conseil de Communauté jointe à la convocation de la réunion de ce soir.

Le Conseil Municipal doit délibérer :

- Sur le transfert à la communauté d'agglomération au titre des autres compétences exercées en lieu et place des communes,
- Sur l'approbation de la modification des statuts du Sicoval en ce sens rédigé comme suit :
4) En matière funéraire : la communauté d'agglomération a compétence dans ce domaine pour créer et gérer, directement ou par voie de gestion déléguée, les crématoriums et les sites cinéraires associés destinés au dépôt ou à l'inhumation des urnes ou à la dispersion des cendres au titre de l'article L2223-40 du CGCT.

De plus, l'Assemblée doit indiquer si la commune souhaite proposer un site propice à cette implantation et/ou de foncier disponible.

Thierry DAVID souhaite une étude approfondie des modes de gestion. Il donne son accord de principe avec transmission des avantages et des inconvénients.

→ *Adoption à l'unanimité du transfert de cette compétence et de la modification des statuts du Sicoval*

Par contre, concernant la demande de terrain, la commune est en zone agricole protégée et n'a pas de terrain d'une superficie suffisante, il n'est donc pas possible de proposer un terrain pour ce projet.

→ *vote contre à l'unanimité car pas de foncier pour ce projet*

4. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Jean-Daniel MARTY explique que depuis la rentrée de septembre 2014, la mairie a mis en place les nouveaux rythmes scolaires de la manière suivante :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- De 16h00 à 17h00,
- Par convention d'objectifs à Loisirs Education et Citoyenneté (LEC),
- Plusieurs activités sont proposées chaque jour pour les élèves des écoles maternelle et primaire,
- Dans la semaine un élève peut faire 2 activités et 2 temps libre,
- Les élèves prenant le bus scolaire ne peuvent pas prétendre aux activités car les départs du bus sont à 16h15 et 16h20.

A ce titre, le Conseil Municipal en date du 19 juillet 2014 a adopté les grilles tarifaires ci-dessous :

Nombre d'enfants	Tarif mensuel voté Activités	Tarif mensuel voté Bus scolaire
1 enfant	10 €	5,00 €
2 enfants	18,06 €	9,03 €
3 enfants	27,05 €	13,53
4 enfants et +	27,05 €	13,53 €

4.1. MODIFICATION DES TARIFS TAP

Dans le cadre de la rédaction du projet éducatif territorial (PEDT), les membres du comité de pilotage ont constaté une faille pendant le quart d'heure entre la fin de l'école et la prise en charge des enfants par LEC pour les TAP (fin de l'école à 15h45 et début des TAP à 16h00). En effet, pendant ce quart d'heure, les directrices des écoles, les agents de la mairie et le responsable du LEC partagent la responsabilité des enfants.

Pour réduire les intervenants, le comité de pilotage a donc décidé à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2016, d'avancer l'organisation des TAP de la manière suivante :

- Fin de l'école : 15h45,
- Prise en charge des enfants allant aux TAP par LEC à 15h45. Fin du TAP à 16h45. Les animateurs du LEC s'occuperont d'emmener les enfants au bus (à la prochaine rentrée, une seule rotation) et non le personnel de la mairie.

A ce titre, les enfants pourront tous bénéficier des activités, toujours de la même manière, à savoir, 2 activités au choix des enfants et 2 temps libre sur les 4 jours de TAP.

Il convient donc de supprimer la grille tarifaire mensuelle pour les enfants prenant le bus (soit le demi tarif).

Célyne LERIVEREND remarque qu'il y aura une problématique pour les parents qui devront venir chercher leurs enfants à 17h45 au lieu de 18h00 à l'activité de judo à côté de l'école.

Sandrine MEGES explique que ces nouveaux horaires résolvent les problèmes de sécurité et de responsabilité sur le créneau 15h45 – 16h00. Pour l'activité du judo, il y a sûrement une activité en suivant où les enfants pourront attendre leurs parents.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la nouvelle grille :

Nombre d'enfants	Tarif mensuel Activités
1 enfant	10 €
2 enfants	18,06 €
3 enfants	27,05 €
4 enfants et +	27,05 €

Brigitte COUSIN soulève le problème du plein tarif qui reste inchangé soit une augmentation pour certaines famille de 50€ par an.

Sandrine MEGES rappelle que ces enfants pourront bénéficier des activités du TAP alors qu'à ce jour ce n'est pas le cas.

→ *Adopté à la majorité.*

Détail des votes :

Abstention : 2 (Brigitte COUSIN, Célyne LERIVEREND)

Jean-Daniel MARTY tient à préciser que ce plein tarif ne couvre que la moitié du coût réel des TAP.

4.2. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LEC

Jean-Daniel MARTY indique qu'après 2 années de fonctionnement, il apparaît que le principe d'achat du matériel par la mairie, soumis à la législation dans le domaine de la commande publique, n'est pas efficient.

L'enveloppe prévue initialement pour les commande de matériel était estimée à 5 000 €. La somme consommée à ce titre est de 2 700€ par année scolaire. Afin de simplifier les démarches, LEC a proposé d'inclure par avenant cette somme. Ils procéderont donc directement aux achats du matériel destiné aux activités.

→ *Adoption à l'unanimité*

Thierry DAVID propose d'adapter ce système également aux écoles.

5. DECISION MODIFICATIVE – REMBOURSEMENT CAUTION

Sandrine MEGES informe l'Assemblée que l'appartement communal au-dessus des écoles a été libéré par son locataire. Après un état des lieux sortant conforme aux attentes, nous devons rembourser la caution au locataire partant (montant de la caution 382.20€). Ce remboursement ne pouvant pas être prévisible à l'élaboration du budget, en section d'investissement, il est nécessaire de prendre du décision modificative de la manière suivante :

- Investissement, chapitre 21, compte 2188 = -382.20€,
- Investissement, chapitre 16, compte 165 = +382.20€

→ *Adoption à l'unanimité*

Thierry DAVID demande s'il y a un nouveau locataire. Sandrine MEGES précise que les travaux viennent d'être terminés et malgré plusieurs visites, la location n'a pas encore abouti.

Le loyer va être réévaluer suite à ces travaux de rénovation. Il passerait à environ 500€ par mois. C'est un T4 avec 3 chambres.

Marielle VARGAS indique que la communication sur la disponibilité de cet appartement sera fait sur une prochaine brève, le site internet « le bon coin » et autres, afin de louer au plus vite. La gestion pourrait peut être se faire par une agence immobilière.

6. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

6.1. DIA : AS 21 - 52 AVENUE DEL RIU :

Section : AS, Numéro : 21
Adresse : 52 avenue Del Riu
Superficie : 1268 m²

Sandrine MEGES demande si le Conseil Municipal souhaite préempter ce bien. → *Pas de préemption : Adopté à l'unanimité*

6.2. DIA : AN 46 – 5 IMPASSE DES GARRABIERS :

Section : AN, Numéro : 46
Adresse : 5, Impasse des Garrabiers
Superficie : 1867 m²

Sandrine MEGES demande si le Conseil Municipal souhaite préempter ce bien. → *Pas de préemption : Adopté à l'unanimité*

6.3. DIA : AX 69 et 71 – 12 ROUTE DE LA GLEYZETTE :

Section : AX, Numéro : 69 et 71
Adresse : 12 route de la Gleyzette
Superficie : 666m² (AX69) et 278m² (AX71)

Sandrine MEGES demande si le Conseil Municipal souhaite préempter ce bien. → *Pas de préemption : Adopté à l'unanimité*

6.4. DIA : AK 8 – AVENUE DE FALGARDE :

Section : AK, Numéro : 8
Adresse : Avenue de Falgarde
Superficie : 2000 m²

Sandrine MEGES demande si le Conseil Municipal souhaite préempter ce bien. → *Pas de préemption : Adopté à l'unanimité*

**6.5. DIA : AC 10, 11, 12, 15 et 17 – AVENUE DES PYRENES – LIEUDIT LE CHATEAU :
Immeuble en co-propriété quote-part 240/10000èmes – LOT 24**

Section : AC 10, 11, 12, 15 et 17

Adresse : Avenue des Pyrénées – Lieu dit « Le Château »

Superficie : 5477m² - Quote-part 240/10000èmes – Lot 24

Sandrine MEGES demande si le Conseil Municipal souhaite préempter ce bien. → *Pas de préemption : Adopté à l'unanimité*

6.6. DIA : AK 2 et 5 – 5 AVENUE DE FALGARDE :

Section : AK, Numero : 2 et 5

Adresse : 5, Avenue de Falgarde

Superficie : 3000m² - Quote-part 392/10000èmes (44,23m²) – Lot 3

Sandrine MEGES demande si le Conseil Municipal souhaite préempter ce bien. → *Pas de préemption : Adopté à l'unanimité*

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. DISSOLUTION DU SIVURS – INFORMATION :

Monique DAVID fait un point sur la situation suite à la notification de la dissolution de ce syndicat qui aujourd'hui élabore et livre les repas pour notre cantine scolaire.

Les communes de Castanet et de Vieille-Toulouse abandonneraient le service repris par le Sicoval en faisant appel à un prestataire indépendant. D'autres communes pourraient également prendre cette décision.

Elle précise que les services de la Préfecture donneraient leur accord pour un report de la date de cette dissolution à la fin de l'année scolaire 2017 au lieu du 1^{er} janvier 2017 pour trouver une solution. M. Oberti, président du SICOVAL est d'accord pour repousser cette date de mise en place.

La commune est à la recherche de plusieurs solutions : prestataire pour la commune, rester avec le Sicoval s'ils reprennent la structure (Prix estimé par le Sicoval 0,11 centimes de plus par repas). En complément, nous avons 200 enfants qui mangent à la cantine scolaire.

Arrivée de joël MARQUE à 21h20.

7.2. ELABORATION DU PLU – INFORMATION :

Marielle VARGAS rappelle que la commune a confié la mission de l'élaboration du PLU au Sicoval. Le technicien en charge de cette élaboration et référent a annoncé son départ du Sicoval. Il part demain soir, soit le mardi 26/07/2016. On ne connaît pas le nom du remplaçant et même s'il sera remplacé.

Thierry DAVID propose de faire appel à un intervenant extérieur privé, type bureau d'études au vu des tarifs demandés par le Sicoval (environ 30 000€) et des impératif de délais.

En constat, le Sicoval fait des économies qui impactent notre commune sur l'urbanisme par exemple.

Affiché en Mairie, à l'emplacement officiel,

conformément à la réglementation en

vigueur le 20 juillet 2016

Séance levée à 21H30

Secrétaire de séance P.V. n°
Célyne LERIVEREND



Po/1^{ère} adjointe au Maire
Sandrine MEGES

